Relation de travail et inspection du travail



Nous vous expliquons comment résoudre les conflits avec votre employeur et en quoi l'inspection du travail peut vous aider. Nous vous exposerons comment vous opposer à une procédure ou à l'inaction de l'inspection du travail, et à quel moment vous pouvez écrire au médiateur. À la fin, vous trouverez les coordonnées de l'Agence nationale de l'Inspection du travail ainsi que des différentes inspections du travail.

Les brochures du Médiateur sont disponibles à l'adresse suivante: www.ochrance.cz à la rubrique Nevím si rady se svou životní situací (Je ne sais pas quoi faire dans ma situation).



Que faire lorsque j'ai un différend avec mon employeur?

Les litiges entre les salariés et les employeurs sont tranchés par les tribunaux. Parfois, c'est le Médiateur (plus d'informations dans la brochure Médiation) qui pourrait vous aider. Vous pouvez consulter un avocat (plus d'informations dans la brochure Aide juridique). Vous trouverez parfois aussi de l'aide dans un centre d'aide sociale (en savoir plus dans la brochure Centres d'aide sociale).



Que se passe-t-il si l'employeur ne respecte pas la réglementation?

Vous pouvez écrire à l'inspection régionale du travail. Celle-ci vérifie le respect des règles du droit du travail et peut infliger une amende à l'employeur en cas d'infraction et lui ordonner de remédier à tout manquement.



L'inspection du travail peut-elle me conseiller sur ce qu'il convient de faire?

Oui, elle vous conseillera et vous donnera des informations de base.

De nombreux supports (sur la fin de la relation de travail, le non-paiement du salaire ou le temps de travail) sont également disponibles sur le site internet de l'Office national d'inspection du **travail** (www.suip.cz \rightarrow Qui sommes-nous? \rightarrow Documents d'information).



L'Inspection du travail garantira-t-elle le paiement de mon salaire, m'épargnera-t-elle un préavis?

Non. L'inspection du travail ne peut pas ordonner le paiement des salaires qui vous sont dus, ni déterminer si le préavis est valable ou non. Seul un tribunal peut prendre une décision à ce sujet.



Comment écrire à l'Inspection du travail? Que se passera-t-il alors?

Écrivez à l'inspection régionale du travail de votre lieu de travail, et demandez la réalisation de contrôles auprès de l'employeur (en savoir plus sur les modalités de demande d'un contrôle à l'adresse <u>www.suip.cz</u> \rightarrow Relations de travail \rightarrow <u>Introduire une demande</u>)

L'Inspection du travail n'est pas tenue d'effectuer le contrôle, mais elle doit dans ce cas vous écrire et vous expliquer pour quelle raison.

Si l'employeur procède à un contrôle à votre instigation, il doit vous en communiquer par écrit le résultat.



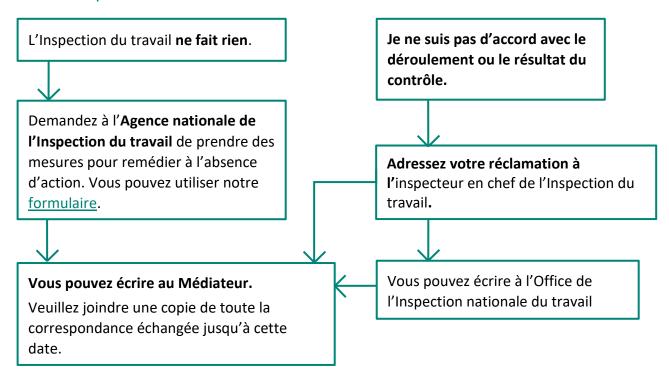
Où puis-je trouver de plus amples informations à ce sujet?

Vous pouvez également consulter ces brochures du Médiateur.

- La fin de la relation de travail
- Le harcèlement au travail (vade-mecum: comment aider une victime de harcèlement au travail
- Non-paiement des salaires, insolvabilité de l'employeur



Comment puis-je me défendre contre les actions ou l'absence d'action de l'Inspection du travail?





En guoi le Médiateur peut-il m'aider?

Le Médiateur peut examiner l'action ou l'absence d'action des autorités. Veuillez lui écrire si vous n'êtes pas d'accord avec une action (ou une absence d'action) de l'Inspection du travail ou de l'Office national de l'Inspection du travail.

Plus d'informations dans la brochure Médiateur.



Qu'est-ce que le Médiateur ne peut pas faire pour moi?

Le Médiateur ne doit pas interférer avec les relations privées, y compris celles entre employés et **employeurs**, même lorsque l'employeur est une administration.

Coordonnées de l'Agence nationale de l'Inspection du travail et des inspections régionales du travail (OIP)

Agence nationale de l'inspection du travail

M Kolářská 451/13, 746 01 Opava

(+420) 950 179 101 <u>opava@suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

OIP pour la Ville-Capitale de Prague, situé à Prague

Kladenská 103/105, 160 00 Praha 6

OIP pour la région de Bohême-Centrale, situé à Prague

∨e Smečkách 29, 110 00 Praha 1

(+420) 950 179 400 <u>stredni.cechy@suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

OIP pour les régions de Bohême-du-Sud et de Vysočina, situé à České Budějovice

Vodní 1629/21, 370 06 České Budějovice

(+420) 950 179 511 <u>budejovice@suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

bureau régional de Jihlava

Třída Legionářů 4181/17, 586 01 Jihlava

(+420) 950 179 512 <u>iihlava@suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

OIP pour les régions de Hradec Králové et de Pardubice, situé à Hradec Králové

X Říční 1195, 501 01 Hradec Králové

(+420) 950 179 800 <u>hradec@suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

bureau régional de Chrudim

Pardubická 310, 537 01 Chrudim

(+420) 950 119 461 <u>Manager Manager (+420) 950 119 461</u> <u>Manager Manager (+420) 950 119 461</u> <u>Manager (+420) 950 119 461 119 46</u>

OIP pour les régions de Plzen et Karlovy Vary, situé à Plzen

Schwarzova 27, 301 00 Plzeň

(+420) 950 179 611 <u>plzen@suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

bureau régional de Karlovy Vary

Svahová 1170/24, 360 01 Karlovy Vary

OIP pour les régions d'Ústí nad Labem et de Liberec, situé à Ústí nad Labem

SNP 2720/21, 400 11 Ústí nad Labem

(+420) 950 179 711 <u>www.suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

bureau régional de Liberec

🖂 nám. dr. E. Beneše 26, 460 73 Liberec

(+420) 950 179 736 <u>liberec@suip.cz</u> <u>www.suip.cz</u>

OIP pour la région de Moravie-du-Sud et la région de Zlín, situé à Brno

Milady Horákové 1970/3, 658 60 Brno

(+420) 950 179 900

brno@suip.cz

bureau régional de Zlín

(+420) 950 175 512

brno@suip.cz

www.suip.cz

www.suip.cz

OIP pour les régions de Moravie-Silésie et d'Olomouc, situé à Ostrava

Živičná 2, 702 69 Ostrava

(+420) 950 179 211

ostrava@suip.cz

www.suip.cz

bureau régional d'Olomouc

Tř. Kosmonautů 8, 779 00 Olomouc

(+420) 950 179 201 (+420) 950 179 203 ostrava@suip.cz

www.suip.cz